

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 123**30 janvier 2004****SOMMAIRE**

31 Invest S.A., Luxembourg	5895	Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5882
31 Invest S.A., Luxembourg	5895	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	5900
Alpine Foreign Investments S.A., Luxembourg ...	5896	Mistimee Holding S.A., Luxembourg	5872
AutosConsult Losch, S.à r.l., Howald	5890	Nilo Investment S.A., Luxembourg	5863
Baltra Invest S.A., Luxembourg	5903	Nilo Investment S.A., Luxembourg	5863
CEL, Comptoir Electrotechnique Luxembourgeois, S.à r.l., Luxembourg	5893	Pillarlux 3 S.A., Luxembourg	5885
Clean-Center, S.à r.l., Ehlerange	5891	Pillarlux 3 S.A., Luxembourg	5887
Consulting Group Global Capital Markets Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	5894	Pneu S.A., Luxembourg	5892
Dexia Quant, Sicav, Luxembourg	5899	Poros S.A.H., Luxembourg	5900
Estimo S.A., Luxembourg	5893	Prop S.A.	5894
Everest S.A., Esch-sur-Alzette	5858	Qualité Express S.A., Foetz	5884
Fachmart Robert Steinhäuser, S.à r.l., Leude- lange	5889	Rosy Blue Carat S.A., Luxembourg	5890
Fauche S.A., Luxembourg	5902	San Marco Venezia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	5882
Fédération Luxembourgeoise de Tennis, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	5871	Soparv International S.A., Luxembourg	5895
Financière du Cazeau S.A.H., Luxembourg	5901	Surleg S.A.H., Luxembourg	5883
Flin S.A., Luxembourg	5903	Textile Finance Invest Holding S.A., Luxembourg	5895
Forchim S.A., Luxembourg	5904	Tom Beiler Architectes, S.à r.l., Luxembourg ...	5896
(La) Fraise S.A., Steinsel	5898	Traf S.A., Luxembourg	5894
Garage Martin Losch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	5884	Triune Consulting S.A., Luxembourg	5884
Goldman Sachs Funds, Sicav, Luxembourg	5891	Tweedy, Browne Value Funds, Sicav, Luxembourg	5902
Gottschol Alcuilux S.A., Eselborn	5877	U-Insure-U.Com, S.à r.l., Luxembourg	5891
Hardy Holding S.A., Luxembourg	5883	Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg ...	5901
Hardy Holding S.A., Luxembourg	5883	Venture Consulting Group S.A., Luxembourg ...	5888
Holmes Place 1, S.à r.l., Luxembourg	5869	Vodafone International 1, S.à r.l., Luxembourg ..	5892
Ilvic S.A., Luxembourg	5878	Vodafone International 2, S.à r.l., Luxembourg ..	5890
Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg .	5904	Vodafone International F, S.à r.l., Luxembourg ..	5864
J.P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Luxem- bourg	5858	Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	5896
Jandia Westerland S.A., Luxembourg	5901	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg ..	5897
Kookmin Bank Luxembourg S.A., Luxembourg ...	5899	Vodafone Luxembourg 4, S.à r.l., Luxembourg ..	5897
KV Associates S.A., Luxembourg	5897	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5897
Luxiprivilège, Sicav, Luxembourg	5898	Volteria Holding S.A., Luxembourg	5892
LVHF Luxe S.A., Luxembourg	5902	Vontobel Fund, Sicav, Munsbach	5898
		Vontobel Fund, Sicav, Munsbach	5903
		Wand & Waasser S.A., Diekirch	5861
		World Fuel Services Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	5861

EVEREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Bourgrund.
R. C. Luxembourg B 50.279.

Résolutions

- 1-4) Après lecture du rapport du conseil d'administration et explication du Bilan fait par M. Meisse Bernard, Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et compte Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.
- 5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.
- 6) Par votes spéciaux, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat durant l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001539.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.806.

In the year two thousand and three, on the seventh day of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND (the «Corporation»), a «société d'investissement à capital variable» with its registered office at 14, boulevard Royal, in L-2449 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 24.806, incorporated in Luxembourg by notarial deed on the 25th September, 1986 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 20th October, 1986.

The Articles have been amended by notarial deeds on 29th June, 1990 published in the Mémorial on 14th August, 1990, on 15th September 1998, published in the Mémorial on 29th October 1998 and on 25th January 1999, published in the Mémorial on 1st march 1999.

The Meeting was presided by Gregor Gottlieb, manager, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Nicole Uhl, fondée de pouvoir, residing in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer, Florence Winfield-Pilotaz, fondée de pouvoir, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and the proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This Meeting has been convened by publication of a notice containing the agenda in:

- The Luxemburger Wort on 5th September, 2003 and on 26th September, 2003.
- The Mémorial on 5th September, 2003 and on 26th September, 2003.

III. It appears from the attendance list that out of 1,252 (thousand two hundred fifty-two) shares issued and outstanding, 741 (seven hundred forty-one) shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

IV. A Merger Proposal has been published in the Mémorial on 29th August, 2003.

V. The Merger Proposal, the special reports on the Merger Proposal prepared by the auditors of the Corporation and of JP Morgan Fleming Liquidity Funds, the reports of the directors of the Corporation and of JP Morgan Fleming Liquidity Funds, the financial reports containing the audited annual accounts of the last 3 corporate years of the Corporation and of JP Morgan Fleming Liquidity Funds, a recent financial statement of the Corporation and of JP Morgan Fleming Liquidity Funds, and the current Prospectus of JP Morgan Fleming Liquidity Funds were available for inspection to the shareholders of the Corporation and of JP Morgan Fleming Liquidity Funds, from 29th August, 2003 at the addresses set forth in the Merger Proposal.

VI. As of the date of this Meeting, no shareholder(s) of JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund has/have requested that a shareholders' meeting of such sub-fund be held to deliberate on the proposed merger.

VII. The agenda of the Meeting is the following:

To approve the merger of the Corporation into JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund a sub-fund of JP Morgan Fleming Liquidity Funds, a «société d'investissement à capital variable» under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors explaining and justifying the Merger Proposal published in the Mémorial on 29th August, 2003 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, and

(ii) the audit reports prescribed by Article 266 of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended, prepared by the auditors of the Corporation and of JP Morgan Fleming Liquidity Funds,

1) to approve the proposed merger as set forth in the Merger Proposal;

2) to fix 12th November, 2003 or such other date determined at the Meeting upon suggestion of the Chairman of the Meeting being no later than one month after the Meeting, as the Effective Date of the merger, as defined in the Merger Proposal;

3) to approve that on the Effective Date the assets and liabilities (the «Assets») of the Corporation, upon their contribution to JP Morgan Fleming Liquidity Funds, be allocated to the JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund;

4) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the Assets, JP Morgan Fleming Liquidity Funds issues to the holders of shares of the Corporation, Class A shares in JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund. The number of shares to be issued will be determined on the basis of the respective net asset values per share of the Corporation and the Class A Shares in JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund. On the Effective Date, the new shares in JP Morgan Fleming Liquidity Funds will be issued in registered form.

5) to state that, as a result of the merger, the Corporation be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled;

6) to discharge the Board of Directors for the performance of its mandate until the Effective Date.

After having approved the foregoing and heard the reports of the Board of Directors and of the auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed, the Meeting approves the following resolutions at a majority of 741 (seven hundred forty-one) shares voting in favour:

First resolution

The shareholders decide to approve the proposed merger.

Second resolution

The shareholders fix 12th November, 2003 as Effective Date of the merger.

Third resolution

The shareholders decide to accept the allocation, on the Effective Date, of the Assets of the Corporation to the JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund.

Fourth resolution

The shareholders decide to accept, in exchange of the contribution of the Assets, the allocation of newly issued Class A shares of JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund, at the exchange rate to be determined on the basis of the net asset value per share of the Corporation and of Class A shares of JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund.

Fifth resolution

The shareholders decide that, as a result of the merger, the Corporation shall be wound up on the Effective Date and all its former shares in issue be cancelled, on the basis that all Assets of the Corporation shall be deemed to be transferred to JP Morgan Fleming Liquidity Funds as of the Effective Date.

Sixth resolution

The shareholders decide to discharge the Board of Directors of the Corporation for the performance of its mandate until the Effective Date.

The undersigned notary declares, in compliance with article 271(2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, that he has verified and certifies the accomplishment and the legality of the measures incumbent upon the merging Corporations and of the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Nous, M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 24.806, constituée à Luxembourg par acte notarié le 25 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 20 octobre 1986. Les statuts ont été modifiés par actes notariés le 29 juin 1990, publié au Mémorial le 14 août 1990, le 15 septembre 1998, publié au Mémorial le 29 octobre 1998 et le 25 janvier 1999, publié au Mémorial le 1^{er} mars 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gregor Gottlieb, manager, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Uhl, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Florence Winfield-Pilotaz, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeurant jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente Assemblée a été convoquée par publication contenant l'ordre du jour dans:

- Le Luxemburger Wort, le 5 septembre 2003 et le 26 septembre 2003.
- Le Mémorial, le 5 septembre 2003 et le 26 septembre 2003.

III. Il résulte de la liste de présence que sur 1.252 (mille deux cent cinquante-deux) actions émises et en circulation, 741 (sept cent quarante et une) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de façon que l'Assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. Le Projet de Fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial le 29 août 2003.

V. Le Projet de Fusion, les rapports préparés par les réviseurs de la Société et de JP Morgan Fleming Liquidity Funds, les rapports des conseils d'administration de la Société et de JP Morgan Fleming Liquidity Funds, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de JP Morgan Fleming Liquidity Funds, un état comptable récent de la Société et de JP Morgan Fleming Liquidity Funds, ainsi que le Prospectus actuel de JP Morgan Fleming Liquidity Funds étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de JP Morgan Fleming Liquidity Funds depuis le 29 août 2003 aux adresses indiquées dans le Projet de Fusion.

VI. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire de JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund n'a demandé que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires de ce sous-fonds afin de délibérer sur le Projet de Fusion.

VII. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

D'approuver la fusion de la Société dans JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund, un sous-fonds de JP Morgan Fleming Liquidity Funds, une société d'investissement à capital variable organisée suivant la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et, plus spécialement, après avoir entendu:

i) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le Projet de Fusion publié au Mémorial, le 29 août 2003 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

ii) les rapports prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparés par les réviseurs de la Société et de JP Morgan Fleming Liquidity Funds.

1. d'approuver le projet de fusion tel que défini dans le Projet de Fusion;

2. de fixer au 12 novembre 2003 ou toute autre date déterminée lors de l'Assemblée suite à une proposition du Président de l'Assemblée mais pas plus d'un mois après cette Assemblée, comme Date d'Effet de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion (la «Date d'Effet»);

3. d'approuver qu'à la Date d'Effet, la Société apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») à JP Morgan Fleming Liquidity Funds de sorte que les Avoirs de la Société seront attribués au sous-fonds JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund;

4. d'approuver qu'à la Date d'Effet JP Morgan Fleming Liquidity Funds émettra des nouvelles actions de la Classe A de JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund aux actionnaires de la Société, en échange des Avoirs. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé par référence aux valeurs nettes d'inventaire par action de la Société et de la Classe A de JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund. A la Date d'Effet, les actions nouvelles de JP Morgan Fleming Liquidity Funds seront émises sous forme nominative;

5. de déclarer que suite à la fusion, la Société sera dissoute à la Date d'Effet et toutes les actions émises par la Société seront annulées;

6. de donner décharge au Conseil d'Administration pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration et des réviseurs mentionnés dans l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, l'Assemblée approuve les résolutions ci-après à une majorité de 741 (sept cent quarante et une) actions votant en faveur des résolutions:

Première résolution

Les actionnaires décident d'approuver et de ratifier le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

Les actionnaires fixent au 12 novembre 2003 la Date d'Effet de la fusion.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'approuver l'apport à la Date d'Effet des Avoirs de la Société à JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'approuver l'émission de nouvelles actions de Classe A de JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund aux actionnaires de la Société, en échange de l'apport des Avoirs à un taux d'échange qui sera déterminé sur base de la valeur nette d'inventaire par action de la Société et de la Classe A de JP Morgan Fleming Liquidity Funds - Euro Liquidity Fund.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident qu'à la suite de la fusion, la Société sera dissoute à la Date d'Effet et toutes ses actions en émission seront annulées du fait que tous les Avoirs de la Société seront censés être transférés à JP Morgan Fleming Liquidity Funds à la Date d'Effet.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de donner décharge au Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: G. Gottlieb, N. Uhl, F. Winfield-Pilotaz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, vol. 141S, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Elvinger.

(007763.3/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

WAND & WAASSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9229 Diekirch, 12, rue de l'Etoile.

R. C. Diekirch B 96.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour WAND & WAASSER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(900131.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2004.

WORLD FUEL SERVICES FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 95.561.

In the year two thousand and three, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of WORLD FUEL SERVICES FINANCE COMPANY, a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 50, Val Fleuri, L-1526, incorporated by deed drawn up and enacted on August 21, 2003.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand five hundred) shares of USD 100 (one hundred US dollars) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 850,000 (eight hundred and fifty thousand US dollars) so as to raise it from its present amount of USD 150,000 (one hundred and fifty thousand US dollars) to USD 1,000,000 (one million US dollars) by the issue of 8,500 (eight thousand five hundred) new shares having a par value of USD 100 (one hundred US dollars) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 850,000 (eight hundred and fifty thousand US dollars) so as to raise it from its present amount of USD 150,000 (one hundred and fifty thousand US dollars) to USD 1,000,000 (one million US dollars) by the issue of 8,500 (eight thousand five hundred) new shares having a par value of USD 100 (one hundred US dollars) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 8,500 (eight thousand five hundred) new shares by WORLD FUEL CAYMAN HOLDING COMPANY III, a limited liability company incorporated under Cayman Islands law, with registered office at George Town, Cayman Islands.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 8,500 (eight thousand five hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 850,000 (eight hundred fifty thousand US dollars) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at USD 1,000,000 (one million US dollars), represented by 10,000 (ten thousand) shares of USD 100 (one hundred US dollars) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WORLD FUEL SERVICES FINANCE COMPANY, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526, constituée suivant acte reçu le 21 août 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) parts sociales de USD 100,- (cent dollars US) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 850.000,- (huit cent cinquante mille de dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars US) à USD 1.000.000,- (un million dollars US) par l'émission de 8.500 (huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 850.000,- (huit cent cinquante mille de dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars US) à USD 1.000.000,- (un million

dollars US) par l'émission de 8.500 (huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 8.500 (huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles WORLD FUEL CAYMAN HOLDING COMPANY III, une société à responsabilité limitée du droit des Iles Cayman, ayant son siège social à George Town, Iles Cayman.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par M. Hubert Janssen, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 8.500 (huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 850.000,- (huit cent cinquante mille dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 1.000.000,- (un million US dollars) divisé en 10.000 (dix milles) parts sociales de USD 100,- (cent dollars US) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 91, case 10. – Reçu 6.853,16 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(002491.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

NILO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.680.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

NILO INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(002386.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

NILO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

NILO INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(002387.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 97.920.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second of December.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 83.088.

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given on 22 December 2003.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of VODAFONE INTERNATIONAL F, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by two or more managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.

Subscription and Payment

All thirteen (13) shares have been subscribed by VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2003.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred and thirty (1,730.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole member resolved to elect the following persons as managers of the company for an indefinite period:
 - a. Mr Marinus Minderhoud, residing at Langeweg 72, 271 EJ, Roelofsarendsveen, The Netherlands;
 - b. Mr François Georges, residing at 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c. Mrs Lynne Marie Patmore, with professional address at Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire RG14 2FN, United Kingdom;
 - d. Mr Christian Billon, residing at 16, rue d'Orange, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - e. Mr Robert Nicolas Barr, with professional address at Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire RG14 2FN, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, sous la Section B, numéro 83.088.

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 décembre 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de VODAFONE INTERNATIONAL F, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) représentée par treize (13) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, du Code de Commerce, et de leurs amendements.

Souscription et Libération

L'intégralité des treize (13) parts sociales a été souscrite par VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., préqualifiée. Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille sept cent trente (EUR 1.730,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique a décidé d'élire les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a. M. Marinus Minderhoud, de résidence à Langeweg 72, 271 EJ, Roelofsarendsveen, Pays-Bas;
 - b. M. François Georges, de résidence à 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - c. Mme Lynne Marie Patmore, avec adresse professionnelle au Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire RG14 2FN, Royaume-Uni;
 - d. M. Christian Billon, de résidence au 16, rue d'Orange, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

e. M. Robert Nicolas Barr, avec adresse professionnelle au Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire RG14 2FN, Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 87, case 4. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(002744.3/230/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HOLMES PLACE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 97.486.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of December.

Before Us, Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HOLMES PLACE 1, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 November 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

HPH FINANCE HOLDCO UK Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 4th Floor, 17A Old Court Place, Kensington, London W8 4HP (England), registered with the Registrar of the Companies House of England and Wales under the number 4966805 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Karine Lazarus, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 18 December 2003,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, is elected as secretary of the deed.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. HPH FINANCE HOLDCO UK Limited is the sole shareholder of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,015,000 (one million fifteen thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 14,500 (fourteen thousand five hundred Euro) to EUR 1,029,500 (one million twenty-nine thousand five hundred Euro) and issue of 40,600 (forty thousand six hundred) new shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

(2) Subscription and full payment to the share capital increase specified under item 1. above by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,015,000 (one million fifteen thousand Euro) to be allocated to the share capital account of the Company;

(3) Amendment to article 6. of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above mentioned changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

(5) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company of EUR 1,015,000 (one million fifteen thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 14,500 (fourteen thousand five hundred Euro) to EUR 1,029,500 (one million twenty-nine thousand five hundred Euro) and to issue of 40,600 (forty thousand six hundred) new shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares (i) to subscribe to the 40,600 (forty thousand six hundred) newly issued shares of the Company and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 1,015,000 (one million fifteen thousand Euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary, by a certificate confirming the availability of the subscription amount as well as the blockage of such funds pending the capital increase and the notary acknowledges the availability of the funds so paid.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 1,029,500 (one million twenty-nine thousand five hundred Euro) represented by 41,180 (forty-one thousand one hundred and eighty) ordinary shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above mentioned changes and resolves to empower and authorise any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu, pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de HOLMES PLACE 1, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire sous-signé en date du 26 novembre 2003, qui n'a pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

HPH FINANCE HOLDCO UK Limited, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 4Th Floor, 17A Old Court Place, Kensington, Londres W8 4HP (Angleterre), enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4966805 (l'Associé Unique),

ici représentée par Karine Lazarus, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 18 décembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg est nommée secrétaire de l'acte.

La comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. HPH FINANCE HOLDCO UK Limited est l'associée unique de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.015.000 (un million quinze mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 14.500 (quatorze mille cinq cents Euros) à EUR 1.029.500 (un million vingt-neuf mille cinq cents Euros) et émission de 40.600 (quarante mille six cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

(2) Souscription et libération intégrale de l'augmentation du capital décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.015.000 (un million quinze mille Euros) à affecter au compte capital social de la Société;

(3) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital;

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe lequel avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

(5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.015.000 (un million quinze mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 14.500 (quatorze mille cinq cents Euros) représenté par 580 (cinq cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, à EUR 1.029.500 (un million vingt-neuf mille cinq cents Euros) et d'émettre 40.600 (quarante mille six cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire aux 40.600 (quarante mille six cents) parts sociales de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.015.000 (un million quinze mille Euros) à affecter au compte capital social de la société.

La preuve d'un tel paiement a été donnée au notaire soussigné par un certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription de même que le blocage de tels fonds pendant l'augmentation de capital et le notaire prend connaissance de la disponibilité des fonds ainsi payés.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais le teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.029.500 (un million vingt-neuf mille cinq cents Euros) représenté par 41.180 (quarante et un mille cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et autorise et donne pouvoir à n'importe quel avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses se rapportant du présent acte est estimé approximativement à EUR 3.500,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: K. Lazarus, R.Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol 19CS, fol. 77, case 9. – Reçu 10.150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(002490.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TENNIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4068 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clément.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la FLT qui s'est tenue en date du 15 novembre 2002 à Mondorf-les-Bains que:

1. L'exercice social a été modifié de sorte qu'il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Il en découle qu'un exercice social intermédiaire a débuté le 1^{er} octobre 2003 pour se terminer le 31 décembre 2004.

2. La date de réunion de l'assemblée générale ordinaire a été modifiée en ce sens qu'elle se réunit le quatrième samedi du mois de mars ou le 1^{er} samedi ouvrable suivant celui-ci, si le 4^{ème} samedi de mars est un jour férié légal.

3. Il a été décidé d'arrondir tous les montants en euros au chiffre «rond» le plus proche (de...,01 à ...,50 entité inférieure; de ...,51 à ...,99 entité supérieure).

Suite aux résolutions qui précèdent, les articles 22 et 27 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Art. 22.** L'exercice social porte sur une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.»

«**Art. 27.** L'assemblée générale se réunit au minimum une fois l'an en assemblée générale ordinaire. Celle-ci se réunit le 4^{ème} samedi du mois de mars ou le 1^{er} samedi ouvrable suivant celui-ci, si le 4^{ème} samedi de mars est un jour férié légal.»

L'article 16 des statuts se voit adjoindre un alinéa de la teneur suivante:

«**Art. 16. Alinéa 2.** Tous les montants en euros sont arrondis au chiffre «rond» le plus proche (de...,01 à ...,50 entité inférieure; de ...,51 à ...,99 entité supérieure)».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004.

Pour la FLT

Y. Kemp / F. Dahm

Président / Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01958. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002629.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

MISTIMEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.994.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WELLS LIMITED, having its registered office at Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC number 54183),

here represented by Mr Stéphane Biver, employee, residing professionally in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given on December 10th, 2003.

2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC number 258361),

here represented by Mr Stéphane Biver, prenamed, by virtue of a proxy given on December 10th, 2003.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MISTIMEE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

For operations previously indicated, however all activities, the corporation shall remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies, as well as by modified laws.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred And fifty thousand Euros (150,000.-) divided into one thousand five hundred (1.500) shares with a par value of one hundred (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of May at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2005.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. WELLS LIMITED, prenamed, two hundred and ten shares	210
2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one hundred shares	100
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, many form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - a) Maître Clive Godfrey, lawyer, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, born in Courtrai (Belgium), on August 6th, 1954.
 - b) Maître Jean-Pierre Higuët, lawyer, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, born in Couvin (Belgium), on November 23rd, 1960.
 - c) Mr Stéphane Biver, employee, residing professionally in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, born in Watermael-Boitsfort, on August 3rd, 1968.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

Mr Frédéric Deflorenne, accountant, residing in L-3394 Roeser, 47, Grand-rue, born on October 4th, 1973 in Charleroi (Belgium).
- 4.- The registered office of the company is established in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one ore more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WELLS LIMITED, ayant son siège social au 5, Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC numéro 54183),
ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73 Côte d'Eich,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2003.
 2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au 5, Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI, (IBC numéro 258361),
ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2003.
- Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MISTIMEE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. WELLS LIMITED, préqualifiée, deux cent dix actions	210
2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent actions	100
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - a) Maître Clive Godfrey, avocat, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954.
 - b) Maître Jean-Pierre Higuët, avocat, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960.
 - c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, né à Watermael-Boitsfort, le 3 août 1968.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: Monsieur Frédéric Deflorenne, comptable, demeurant à L-3394 Roeser, 47, Grand-rue, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973.
4. Le siège social de la société est fixé à:
L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Biver, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 73, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003625.3/220/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ALCUILUX S.A.).**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R. C. Luxembourg B 92.809.

Suite au règlement communal de la commune de Clervaux du 14 mai 2003 portant définition de la rue «Op der Sang» à la Z.I. Eselborn-Lentzweiler, le siège de la société est établi à Z.I. Eselborn-Lentzweiler, 18, op der Sang, L-9779 Eselborn.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002786.3/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ILVIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 97.998.

—
STATUTS

L'an deux mil trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FINSEV S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 44.388,

ici représentée par Mademoiselle Francesca Docchio, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 décembre 2003.

2. Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à I-Milan, le 10 novembre 1964, résidant à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve,

ici représenté par Mademoiselle Francesca Docchio, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg Milan, le 16 décembre 2003.

Les prédites procurations après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes actes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ILVIC S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 700.000,00 (sept cent mille Euro), représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euro) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 17 décembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes

d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième lundi du mois d'avril de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième lundi du mois d'avril à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux 25.000 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. FINSEV S.A., précitée, vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.999
2. Monsieur Marco Sterzi, préqualifié, une action	1
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à I-Milano, le 10 novembre 1964, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve,

b) Monsieur Xavier Mangiullo, né à F-Hayange, le 8 septembre 1980, employé privé, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

c) Madame Francesca Docchio, employée privée, née à I-Bergamo, le 29 mai 1971, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

3. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à 5 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

4. Monsieur Achille Severgnini, commercialista, né à I-Milano, le 4 janvier 1972, demeurant à Milan, 9, via Camperio, a été appelé aux fonctions de commissaire.

5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à 5 ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Docchio, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 87, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Delvaux.

(003632.3/208/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SAN MARCO VENEZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 55.266.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

(002526.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.433.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2003 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UCL, demeurant à B-Fauvillers a été nommé Administrateur en remplacement de Madame Tonelli, démissionnaire.

Pleine et entière décharge lui est accordée.

- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen et Monsieur Alain Lam, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-Mersch, ont été nommés Administrateurs en remplacement de LUXEMBOURG MANAGEMENT LIMITED et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.. Pleine et entière décharge leur est accordée.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg; a été nommée Commissaire en remplacement de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Les nouveaux administrateurs et le nouveau commissaire reprendront le mandat de leur prédécesseur.

- Le siège social a été transféré du 9, Schiller L-2519 Luxembourg au 50 Val Fleuri L-1526 Luxembourg. Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002733.3/727/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HARDY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.602.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00496 - AM00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(002736.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HARDY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 87.602.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 décembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HARDY HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

- Report à nouveau de la perte. 8.731,26 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002735.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SURLEG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 22.729.

L'assemblée générale tenue le 18 décembre 2003 a reconduit les mandats de: Monsieur Jean Reuter, en sa double qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, Monsieur Carlo Meis en tant qu'administrateur, Monsieur Jean-Paul Spautz en tant qu'administrateur et Monsieur Marc Steines en tant que commissaire. Monsieur Carlo Meis avait remplacé au 1^{er} janvier 1987 Monsieur Guy Muller qui lui avait remplacé feu M^e Pierre L. Prum le 16 mars 1986, remplacements entérinés par les assemblées générales respectives. De ces délibérations il résulte que les organes de la société SURLEG S.A.H. sont constitués comme suit, pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2009, conformément aux articles 5, 6 et 7 des statuts.

Le Conseil d'Administration

Administrateur-Délégué:

- Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Carlo Meis, employé privé, demeurant à Mensdorf, Luxembourg.

- Monsieur Jean-Paul Spautz, employé privé, demeurant à Olm, Luxembourg.

Le Commissaire

- Monsieur Marc Steines, comptable, demeurant à Sanem, Luxembourg.

Pour extrait conforme

J. Reuter

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002702.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TRIUNE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.940.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 5 novembre 2003 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 17, rue Alphonse Muenchen, L-2172 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

TRIUNE CONSULTING S.A.

J. Kat

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002700.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GARAGE MARTIN LOSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 75, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.929.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales de la Société les associés sont:

- Monsieur André Losch demeurant à rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer pour 48 parts sociales de la Société,

- Monsieur Patrick Losch demeurant à 6, rue de Neuhaeusgen L-Schuttrange pour 2 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002707.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

QUALITE EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 66.858.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 juillet 2003
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002*

Conseil d'Administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler l'entière desdits mandats. Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Daniel Kadur, employé, demeurant à F-57070 St-Julien-les-Metz (France).

- Monsieur Bernard Kadur, employé, demeurant à F-57535 Marange Silvange, rue de la Vallée 243 (France).

- Monsieur Marian Kocik, employé, demeurant à F-57100 Thionville, rue des Graminés 24 (France).

Les mandats sont renouvelés pour une période de 6 ans, et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2009.

Administrateur-Délégué

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Daniel Kadur, employé, demeurant à F-57070 St-Julien-les-Metz (France). Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, et ce alors que ce dernier arrive à son terme. Partant, il a été décidé de reconduire Monsieur Pascal Krawczyk, employé, demeurant à F-57710 Ludelange, rue des Jardins (France), aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2009.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002742.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PILLARLUX 3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.022.

In the year two thousand and three, on the third of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of PILLARLUX 3 S.A., (R. C. S. Luxembourg, section B number 95.022), having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 21, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 930 of September 10, 2003.

The Meeting is presided over by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Michèle Reding, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr David Sana, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the twenty thousand (20,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 9,514,654.- in order to raise it from the amount of EUR 40,000.- to EUR 9,554,654.- by the issue of 4,757,327 new shares with a par value of EUR 2.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver of his preferential subscription right by Mr Humphrey James Montgomery Price, company director, born in UK-Stourport, on April 12, 1942, residing professionally at UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square.

3. Subscription of all the 4,757,327 new shares by the company PILLARLUX HOLDINGS S.A., R. C. S. Luxembourg B 88.589, with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, bld. Napoléon I^{er}, and full payment of said shares by contribution in kind of 200 shares representing 100% of the issued capital of the company PILLAR NETHERLANDS B.V., with its registered office at NL-Amsterdam, Locatellikade 1, valued at EUR 9,514,654.-.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at EUR 9,554,654.- (nine million five hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-four euro) divided into 4,777,327 (four million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and twenty-seven) shares with a par value of EUR 2.- (two euro) each.»

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of nine million five hundred and fourteen thousand six hundred and fifty-four euro (9,514,654.- EUR) in order to bring it from its present amount of forty thousand euro (40,000.- EUR) up to nine million five hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-four euro (9,554,654.- EUR) by the creation and issue of four million seven hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty-seven (4,757,327) new shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the general meeting decides to admit the majority shareholder, PILLARLUX HOLDINGS S.A., R. C. S. Luxembourg B 88.589, with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, to the subscription of the new shares.

Subscription - Payment

Thereupon,

PILLARLUX HOLDINGS S.A., prenamed,

here represented by Mr Paul Marx, prenamed,

by virtue of one proxy established on November 26, 2003,

declared to subscribe to four million seven hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty-seven (4,757,327) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of two hundred (200) shares of the company PILLAR NETHERLANDS B.V., with registered office at NL-Amsterdam, Locatellikade 1, representing 100% of the share capital of the said company, valued at EUR 9,514,654.-.

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915 as amended, the 200 contributed shares of PILLAR NETHERLANDS B.V. have been dealt with in a report established on December 2, 2003, by the private limited Company INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg which concludes as follows:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

The said proxy and report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is set at EUR 9,554,654.- (nine million five hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-four euro) divided into 4,777,327 (four million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and twenty-seven) shares with a par value of EUR 2.- (two euro) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in PILLARLUX 3 S.A., holding more than 65% (sixty-five per cent), in specie 100%, of the shares issued by a Company with share capital incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euro (4,000.- EUR).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLARLUX 3 S.A. (R. C. S. Luxembourg numéro B 95.022), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 930 du 10 septembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle Reding, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.514.654,- pour le porter de son montant de EUR 40.000,- à EUR 9.554.654,- par l'émission de 4.757.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de Monsieur Humphrey James Montgomery Price, administrateur de société, né à UK-Stourport, le 12 avril 1942, demeurant professionnellement à UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des 4.757.327 actions nouvelles par la société PILLARLUX HOLDINGS S.A., R. C. S. Luxembourg B 88.589, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, et libération intégrale desdites actions par apport en nature de 200 parts sociales représentant 100% du capital social de la société PILLAR NETHERLANDS B.V., ayant son siège social à NL-Amsterdam, Locatellikade 1, évaluées à EUR 9.514.654,-

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 9.554.654,- (neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-quatre euros) représenté par 4.777.327 (quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf millions cinq cent quatorze mille six cent cinquante-quatre euros (9.514.654,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-quatre euros (9.554.654,- EUR) par

la création et l'émission de quatre millions sept cent cinquante-sept mille trois cent vingt-sept (4.757.327) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, PILLARLUX HOLDINGS S.A., R. C. S. Luxembourg B 88.589, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

PILLARLUX HOLDINGS S.A., préqualifiée,
représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2003,

laquelle déclare souscrire les quatre millions sept cent cinquante-sept mille trois cent vingt-sept (4.757.327) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature de deux cents (200) parts sociales de la société PILLAR NETHERLANDS B.V., ayant son siège social à NL-Amsterdam, Locatellikade 1, représentant 100% du capital total de cette société, évaluées à EUR 9.514.654,-.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les 200 parts sociales de PILLAR NETHERLANDS B.V. apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 2 décembre 2003, par la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Lesdits procuration et rapport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, qui sera lu comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 9.554.654,- (neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-quatre euros) représenté par 4.777.327 (quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une détention par PILLARLUX 3 S.A. de plus de 65% (soixante-cinq pour cent), en l'espèce 100%, des parts émises par une société de capitaux existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille euros (4.000,- EUR).

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Marx, M. Reding, D. Sana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2003, vol. 426, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003530.3/242/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

PILLARLUX 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003532.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

VENTURE CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.385.

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENTURE CONSULTING GROUP S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., suivant acte notarié en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 757 du 14 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C numéro 143 du 23 février 2001, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 2001 non encore publié au Mémorial C, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2001, non encore publié au Mémorial C et enfin suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Hagondange (France).

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq (27.685) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} alinéa. La société est administrée par un conseil composé de cinq (5) à neuf (9) membres, actionnaires ou non.

2.- Changement de la nationalité et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie à Rome, décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité italienne, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant légalement lieu ni à la dissolution de la société ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Rome (Italie).

3.- Décision de conférer à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Rome, Italie.

4.- Approbation du bilan et du compte des pertes et profits.

5.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6.- Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} alinéa. La société est administrée par un conseil composé de cinq (5) à neuf (9) membres, actionnaires ou non.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg à Rome, Italie, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne légalement lieu ni à la dissolution de la société, ni à la constitution d'une nou-

velle entité juridique, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Rome, Italie.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été payés au Grand-Duché de Luxembourg, à la date des 25 mai 2000, 7 août 2000 et 10 mai 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le nouveau siège social de la société à Rome, Italie, sera fixé à l'adresse suivante:
«Via Dora 2, I-00198 Rome, Italie.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 octobre 2001.

Le bilan et le compte de pertes et profits resteront, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes ainsi que des membres du conseil d'administration:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

et les remercie pour l'efficace collaboration et pour leur bon travail, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à Maître Alessandro M. Lerro, avocat, demeurant à Rome, Italie, afin d'effectuer toutes les formalités découlant des présentes en Italie, notamment de comparaître devant un notaire à Rome pour adopter les nouveaux statuts de la société à la loi italienne.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Rome, Italie et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi-Schieres, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2003, vol. 865, fol. 7, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(003542.3/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FACHMART ROBERT STEINHÄUSER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelage, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 29.444.

Constituée pardevant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 70 du 21 mars 1989, modifié pardevant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 190 du 27 avril 1995, modifié pardevant le même notaire, en date du 25 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 658 du 18 décembre 1996, modifié pardevant le même notaire, en date du 17 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 45 du 21 janvier 1998, modifié pardevant le même notaire, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 698 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FACHMART ROBERT STEINHÄUSER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002841.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

AutosConsult LOSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 26.773.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales de la Société les associés sont:

- Monsieur André Losch demeurant à rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer pour 95 parts sociales de la Société,

- Monsieur Patrick Losch demeurant à 6, rue de Neuhaeusgen L-Schuttrange pour 5 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002708.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ROSY BLUE CARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.267.

Assemblée Générale Extraordinaire

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 5 décembre 2003, les actionnaires ont pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

1) Acceptation de la démission de Armin Kirchner, Administrateur des sociétés TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. avec effet immédiat.

Décharge des Administrateurs de leurs obligations pour cet exercice.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateurs avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans à compter. Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme Administrateur-Délégué de la société.

3) Décision de changer le siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et d'autoriser le nouveau Conseil d'Administration à procéder à l'enregistrement de ces changements ainsi que d'en aviser les diverses parties.

4) Aucun autre sujet n'a été discuté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSY BLUE CARAT S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002728.3/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 5.163.671.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.089.

En date du 24 décembre 2003, l'associé unique de VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Marinus Minderhoud en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;

- de donner totale décharge à Monsieur Marinus Minderhoud;

- de nommer Monsieur Guy Harles en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;

- de remplacer Monsieur Marinus Minderhoud par Monsieur Guy Harles en tant que représentant de la société dans les réunions des associés de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch, avec effet au 1^{er} janvier 2004;

- de remplacer Monsieur Christian Billon par Monsieur François Georges en tant que représentant de la société dans le comité de gestion de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch, avec effet au 1^{er} janvier 2004;

- de nommer Monsieur Jan de Geus conjointement avec VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l. en tant que membre du comité de gestion de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002881.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GOLDMAN SACHS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2003

L'assemblée décide de remplacer ERNST & YOUNG S.A. par la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002738.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

U-INSURE-U.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.298.

Transfert de parts sociales

Il résulte des transferts de parts sociales effectués en date du 3 décembre 2003 que les parts sociales de la société U-INSURE-U.COM, S.à r.l. se répartissent désormais comme suit:

1. Mr Stanislaw Tyczyński	263 parts sociales
2. Mrs Aleksandra Zieleniewska	53 parts sociales
3. Mrs Anna Kozłowska-Kalbarczyk	53 parts sociales
4. Mr Marek Jodłowski	53 parts sociales
5. Mr. Kazimierz Gródek	17 parts sociales
6. Mr Marek Dworak	25 parts sociales
7. Mr Tadeusz Soltys	18 parts sociales
8. Mrs Ewa Miszczak-Dziurdzik	18 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour U-INSURE-U.COM, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002739.3/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CLEAN-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, Ilot Ouest.
R. C. Luxembourg B 30.505.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 257 du 14 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 août 1989, acte publié au Mémorial C n° 5 du 5 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 février 1997, acte publié au Mémorial C n° 335 du 30 juin 1997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour CLEAN-CENTER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(002836.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PNEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.308.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM00984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

(003000.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 10.080.013.000,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.088.

En date du 24 décembre 2003, l'associé unique de VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jan de Geus et de Monsieur Guy Harles en tant que gérants de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de donner totale décharge à Monsieur Jan de Geus et Monsieur Guy Harles;
- de nommer Monsieur Christian Billon et Monsieur Marinus Minderhoud en tant que gérants de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de remplacer Monsieur Jan de Geus par Monsieur Christian Billon en tant que représentant de la société dans les réunions des associés de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch, avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de remplacer Monsieur Guy Harles par Monsieur Marinus Minderhoud en tant que représentant de la société dans le comité de gestion de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch, avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de nommer Monsieur Jan de Geus conjointement avec VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l. en tant que membre du comité de gestion de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002872.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VOLTERIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.316.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à compter de l'exercice arrêté au 31 décembre 2001, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. de son poste de commissaire de surveillance et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement du commissaire démissionnaire, à compter de l'exercice arrêté au 31 décembre 2001, la société AUDIEX S.A. avec siège social à 57, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, en remplacement du commissaire de surveillance démissionnaire, et ce, pour la fin de son mandat échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLTERIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003031.3/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CEL, COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 3.727.

Suivant Assemblée Extraordinaire des Associés du 17 décembre 2003, les pouvoirs de signature de la société ont fait l'objet des modifications suivantes:

- Nomination de Monsieur Roger Lampach, Directeur du département «Industrial Automation», ingénieur diplômé, né le 7 mai 1961 à Luxembourg, demeurant à L-5435 Oberdonven, 22, rue de la Moselle, comme fondé de pouvoir pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- par opération. L'Assemblée accorde au fondé de pouvoir ainsi nommé les pouvoirs décisionnels et l'autonomie suffisantes pour gérer dans l'intérêt de la société (c'est-à-dire CEL) les affaires ainsi que le personnel de la division «Industrial Automation», sous réserve des pouvoirs réservés à l'associé-gérant, Monsieur Raymond Rémy et dans le respect des procédures internes de la société.

- Nomination de Monsieur Dario De Cia, Directeur du département «In-Building Security», gradué diplômé en électrique, né le 6 février 1957 à Sélange (Belgique), demeurant à B-6781 Sélange, 10, rue des Quatre-Vents, comme fondé de pouvoir pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- par opération. L'Assemblée accorde au fondé de pouvoir ainsi nommé les pouvoirs décisionnels et l'autonomie suffisantes pour gérer dans l'intérêt de la société (c'est-à-dire CEL) les affaires de la division «In-Building Security», sous réserve des pouvoirs réservés à l'associé gérant, Monsieur Raymond Rémy et dans le respect des procédures internes de la société.

- Etendue du pouvoir de signature de Monsieur Frédéric Favart, Directeur Administratif et Financier, licencié en Sciences Commerciales et Financières et fondé de pouvoirs de la société, né le 3 mai 1969 à Uccle (Belgique), demeurant à B-6700 Heckbous, 15a, rue de la Rausch, qui a dès à présent le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- par opération.

- Etendue du pouvoir de signature de Monsieur Carlo Nies, Directeur du département «Voice & Data Communications», ingénieur diplômé et fondé de pouvoirs de la société, né le 27 janvier 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7681 Waldbillig, 17, rue des Fleurs, qui a dès à présent le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- par opération.

- Annulation de la nomination de Monsieur Pierre Reding comme fondé de pouvoirs avec effet au 1^{er} septembre 2003 suite à son départ à la retraite.

- Les fondés de pouvoirs ont le pouvoir d'engager la société conjointement avec la signature d'un autre fondé de pouvoir ou du gérant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 250.000,- par opération; au-delà de cette somme, la signature du gérant est requise.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour CEL, COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06357. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002783.3/537/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ESTIMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant au 2, rue Jargonant, CH-1211 Genève 6, Président.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Edmond Ries, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002993.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PROP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.660.

Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 15 septembre 2000 entre la Société Anonyme PROP S.A. (anc. PROP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002837.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 décembre 2003

Résolutions

L'assemblée confirme le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Alessandro Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;

Monsieur Gianfranco Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;

Monsieur Cristiano Ciseri, dirigeant d'entreprises, demeurant à Viganello (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRAF S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002843.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CONSULTING GROUP GLOBAL CAPITAL MARKETS FUNDS (LUXEMBOURG),**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.162.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société le 17 décembre 2001*

Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer Mr John P. Karoussos, Président du Conseil d'Administration et de le remplacer par Mr Frank Campanale pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

L'Assemblée nomme également Mr Mike Dieschbourg, Mme Anne Gray et Mr Tony Stanton aux postes d'Administrateurs de la Société pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sous réserve de l'approbation des Autorités luxembourgeoises.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003022.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

31 INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2004.

31 INVEST S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(002855.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

31 INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.187.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2003

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003:

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG (LUXEMBOURG) 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

31 INVEST S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002862.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.508.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 87 du 5 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 464 du 17 novembre 1994. Le capital a été transformé en EUR en date du 20 mars 2000, avis publié au Mémorial C n° 633 du 6 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002846.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SOPARY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.297.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signatures de catégorie A

- Monsieur Renato Rossi, entrepreneur, demeurant à Rome, Italie, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Vittorio Hassan, entrepreneur, demeurant à Rome, Italie.

Signatures de catégorie B

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003097.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

TOM BEILER ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 79.788.

Il résulte d'une décision de l'associé en date du 19 décembre 2003 que le siège social a été transféré à L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002859.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.751.275.000,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 79.256.

En date du 24 décembre 2003, l'associé unique de VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jan de Geus en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de donner totale décharge à Monsieur Jan de Geus.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002885.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ALPINE FOREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juillet 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Claude Zimmer, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003028.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 51.136.958.000,- EUR.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.612.

En date du 22 décembre 2003, l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Nicolas Barr et de Monsieur Jan de Geus en tant que gérants de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de donner totale décharge à Monsieur Robert Nicolas Barr et Monsieur Jan de Geus;
- de nommer Monsieur Kenneth John Hydou en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002891.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 5.564.000,- EUR.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.614.

En date du 22 décembre 2003, l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Nicolas Barr en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de donner totale décharge à Monsieur Robert Nicolas Barr.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002897.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VODAFONE LUXEMBOURG 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 5.931.380.000,- EUR.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.691.

En date du 22 décembre 2003, l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG 4, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Nicolas Barr en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de donner totale décharge à Monsieur Robert Nicolas Barr;
- de nommer Monsieur Jan de Geus en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2004;
- de donner pouvoir bancaire à Monsieur Jan de Geus (en tant que signataire B) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002905.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

KV ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.559.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 5 janvier 2004, la démission honorable de ALLAN CORPORATION et la cooptation de Monsieur Joseph Collaro, en leur qualité respective d'administrateur de la société, ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003003.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LA FRAISE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 88.467.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2003

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003 que:

L'Assemblée renouvelle pour une nouvelle période de six ans les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc Jacobs, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-Steinsel;
 - Madame Marie-Josée Ecker, demeurant à L-Steinsel;
 - Monsieur Laurent Jacobs, demeurant à L-Steinsel;
- ainsi que du Commissaire aux Comptes:
- Monsieur Patrice Weiten, demeurant à F-Hettange-Grande.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003099.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LUXIPRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.388.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2004 a décidé de distribuer un dividende de Euro 3,- par action aux actionnaires de classe A.

Ce dividende est payable à partir du 2 février 2004 aux guichets de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg contre présentation du coupon n°9.

Les actions de distribution de la Sicav seront cotées ex-dividende en Bourse à partir du 28 janvier 2004.

(00261/755/11)

Le Conseil d'Administration.

VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.170.

Invitation to the shareholders of VONTOBEL FUND (the «Corporation») to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders and the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, on Tuesday, 10 February 2004 at 11.00 a.m. and 11.30 a.m. respectively.

I. Agenda for the Annual General Meeting

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Income for the year ended 31 October 2003.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

Agenda:

II. Agenda for the Extraordinary General Meeting

1. Transfer of the registered office of the Corporation from 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, to 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, and subsequent amendment of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Corporation, which shall henceforth read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

2. Amendment of paragraph 2 of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the first sub-sentence and to replace the reference to Luxembourg francs by that of Euro, and the subsequent amendment

of the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation, which shall henceforth read as follows:

«The minimum capital of the Corporation shall be equivalent in Swiss Francs («CHF») of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-seven Euros and sixty-two Cents (1,239,467.62 EUR).»

In order for the Extraordinary General Meeting to validly deliberate on the items on the agenda, a quorum of half of the shares outstanding must be reached. If the required quorum is not reached, a second extraordinary general meeting will be called which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented. Resolutions at both extraordinary general meetings will be passed if approved by two-thirds of the shares represented at the respective meeting. Each entire share carries one vote irrespective of its net asset value.

Shareholders may act at any meeting by proxy. Proxy forms are available at BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg. Shareholders who are not able to attend any of the meetings are kindly asked to complete, sign and return the relevant proxy form(s) by fax followed by mail for the attention of Ms Gudrun Siegle, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg (Fax no: (+352) 2696 9700) before Monday, 9 February 2004, 12.00 noon.

Luxembourg, 30 January 2004.
(00091/755/47)

For and on behalf of the Board of Directors of VONTOBEL FUND.

KOOKMIN BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.465.

The shareholders of KOOKMIN BANK LUXEMBOURG S.A. (the «Company») are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the Company on *February 18, 2004* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of Mr Kyong-Koo Lee as the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator.
4. Miscellaneous.

The meeting shall be validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the share capital is present or represented. The items on the agenda shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

I (00071/267/18)

The Board of Directors.

DEXIA QUANT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.647.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *17 février 2004* à 10.30 heures au siège social de la sicav, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides mentionnés à l'article 41, paragraphe 1^{er} de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «loi du 20 décembre 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.
La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002.»
2. Modification de l'article 5 des statuts pour:
 - a) adapter le 5^{ème} paragraphe
 - b) stipuler que le capital minimum est Euro un million deux cent cinquante mille dans le 6^{ème} paragraphe
 - c) remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 dans les 10^{ème} et 12^{ème} paragraphes.
3. Modification du 9^{ème} paragraphe de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion (ce qui peut se faire par une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence). Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question. Dans le cas d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

4. Modification de l'article 16 des statuts pour:
 - a) stipuler que les investissements pourront également être faits dans des instruments du marché monétaire dans les paragraphes 2 b), 3 et 4
 - b) remplacer 5% par 10% dans le 2^{ème} paragraphe point c (iii)
 - c) remplacer la référence à l'Article 43 de la loi du 30 mars 1988 par la référence à l'Article 45 de la loi du 20 décembre 2002 dans le 4^{ème} paragraphe.
5. Modification de l'article 20 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
6. Modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 27 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
7. Modification de l'article 29 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la sicav au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

I (00257/755/48)

Le Conseil d'Administration.

POROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.061.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 février 2004* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00166/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., will be held at the registered office of the Company in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on *February 16, 2004* at 10.00 a.m. to consider and vote on the following agenda:

Agenda:

1. To receive a Report from the Board of Directors concerning the proposal to effect a stock split of the issued shares of the Company and to approve a stock split of the issued shares of the Company by exchanging all shares in issue in the proportion of each one existing share with a par value of USD 6.00 against four new shares with a par value of USD 1.50 and consequently to exchange all of 16,579,985 shares in issue against 66,319,940 new shares the issued share capital of USD 99,479,910 remaining unaffected and to grant all necessary powers to the Board of Directors to implement such exchange.
2. To set the authorised share capital at USD 199,999,800 represented by 133,333,200 shares with a par value of USD 1.50 each, the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the current limits of the Company's authorised share capital remaining unaffected.
3. To adapt article 5 of the Company's Articles of Association to take account of the resolutions adopted pursuant to the forgoing items of the agenda of the meeting.

All shareholders on record are entitled to attend and vote at the meeting. In order to participate at the extraordinary general meeting shareholders are invited to register their intention to do so by mail to Mrs Véronique Mathieu, MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 27 759 287, Fax: + 352 27 759 359 no later than Thursday, February 13, 2004 at 5.00 p.m. Luxembourg time.

Proxy forms for shareholders unable to attend the meeting in person are available upon request during normal office hours at the registered office of the Company and from the New York Registrar of the Company. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the Company to arrive no later than February 13, 2003 at 5.00 p.m. Luxembourg time.

January 29, 2004.

I (00262/267/33)

The Board of Directors.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 février 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00167/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.548.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 février 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00191/1023/15)

Le Gérant Commandité.

JANDIA WESTERLAND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 13.367.

Die Damen und Herren Aktionäre sind gebeten an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, welche am 10. Februar 2003 um 10.00 in Luxemburg stattfindet, um über folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates bezüglich das Geschäftsjahr 2002 sowie Bericht des Prüfungskommissars
2. Vorlage der Jahresbilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Anlagen per 31. Dezember 2002
3. Verwendung des Jahresresultates und Entlastung der Verwaltungsorgane
4. Statutorische Neuwahlen
5. Verschiedenes.

Diese Versammlung bezieht sich auf die am 29. Juli 2002 einberufene Versammlung, die aus Gründen der Abwesenheit des Abstimmungsquorums nicht beschlussfähig war.

Luxemburg, den 9. Januar 2004.

II (00074/535/19)

Für den Verwaltungsrat.

FAUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.700.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 5 janvier 2004 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} mars 2004 à 11.30 heures à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 novembre 2001 de convertir le capital social en euros
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Dissolution et mise en liquidation de la société
4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Divers

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième Assemblée délibèrera valablement quelle que soit la portion du capital représenté conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II (00048/000/21)

Le Conseil d'Administration.

TWEEDY, BROWNE VALUE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.751.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of TWEEDY, BROWNE VALUE FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 10 February 2004 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Consideration of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors;
2. Consideration of the Financial Statements for the fiscal year ended 30 September 2003;
3. Discharge to the Directors and to the Independent Auditors in relation to their activities during the year ended 30 September 2003;
4. Appointment of ERNST & YOUNG, as Independent Auditors;
5. Appointment of the Directors and approval, in accordance with the requirements of the Articles of Incorporation, of Directors' fees for 2004;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

II (00106/755/20)

By order of the Board of Directors.

LVHF LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.570.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 9 février 2004 à 11.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- d. Nominations statutaires.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

II (00174/717/18)

Le Conseil d'Administration.

BALTRA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.738.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 février 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (00123/000/21)

Le Conseil d'Administration.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 29.761.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 13 février 2004 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

II (00169/000/21)

VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.170.

Invitation to the shareholders of VONTOBEL FUND (the «Corporation») to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders and the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, on Tuesday, 10 February, 2004 at 11.00 a.m. and 11.30 a.m. respectively.

I. Agenda for the Annual General Meeting:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Income for the year ended 31 October, 2003.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

II. Agenda for the Annual General Meeting:

1. Transfer of the registered office of the Corporation from 1A, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, to 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, and subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles of the Corporation, which shall henceforth read as follows:
«The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg».
2. Amendment of paragraph 2 of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the first sub-sentence and to replace the reference to Luxembourg francs by that of Euro, and the subsequent amendment of the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation, which shall henceforth read as follows:
«The minimum capital of the Corporation shall be equivalent in Swiss Francs (CHF) of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-seven Euro and sixty-two Cents (EUR 1,239,467.62).»

In order for the Extraordinary General Meeting to validly deliberate on the items on the agenda, a quorum of half of the shares outstanding must be reached. If the required quorum is not reached, a second extraordinary general meeting will be called which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented. Resolutions at both extraordinary general meetings will be passed if approved by two-thirds of the shares represented at the respective meeting. Each entire share carries one vote irrespective of its net asset value.

Shareholders may act at any meeting by proxy. Proxy forms are available at BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg. Shareholders who are not able to attend any of the meetings are kindly asked to complete, sign and return the relevant proxy form(s) by fax followed by mail for the attention of Ms Gudrun Siegle, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg (Fax no: (+352) 2696 9700) before Monday, 9 February, 2004, 12.00 noon.

Luxembourg, 30 January, 2004.

II (00160/755/45)

For and on behalf of the Board of Directors.

FORCHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 6.398.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 février 2004 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (05311/1126/14)

Le Conseil d'Administration.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 49.429.

Conseil d'Administration

En date du 5 janvier 2004, le Conseil d'Administration, réuni au siège social de la Société, a approuvé la démission de M. Nicolas Peter Clegg en tant qu'Administrateur de la Société.

Cette démission est effective à partir du 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003017.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.